

ARRETE du **15 SEP. 2022**

modifiant l'arrêté du 4 octobre 2019 portant composition nominative du conseil de discipline

La directrice générale du Centre national de gestion,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles R.6152-318 et R.6152-319 ;

Vu l'arrêté du 4 octobre 2019 modifié portant composition nominative du conseil de discipline ;

Vu les désignations formulées par le ministre des solidarités et de la santé ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le d) de l'article 2 de l'arrêté susvisé du 4 octobre 2019, « Membres désignés par le ministre chargé de la santé parmi les membres du corps des médecins inspecteurs de santé publique », est rédigé comme suit :

« Titulaire : Mme le docteur Joséphine MAROTTA (Agence régionale de santé de Grand-Est) en remplacement de Mme le docteur Françoise JANDIN (Agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté) ».

Article 2

Les mandats des membres titulaires et suppléants nommés par le présent arrêté prennent effet à compter de la date de la signature du présent arrêté et pour la durée restant à courir avant le renouvellement général.

Article 3

Le présent arrêté est publié sur le site Internet du Centre national de gestion.

La directrice générale
du centre national de gestion



Eve Parier